

Sous-section 4.—Institutions bancaires publiques et autres

Le Canada compte trois genres distincts de caisses d'épargne, outre le service de l'épargne des banques à charte et des sociétés de prêt et de fiducie: 1° la Caisse d'épargne postale, dont les dépôts représentent une charge directe pour le gouvernement fédéral; 2° les caisses d'épargne des gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent créanciers directs de la province; 3° deux importantes banques d'épargne au Québec, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Économie de Québec, établies en vertu de lois fédérales et faisant rapport mensuel au ministère fédéral des Finances. De plus, les syndicats de crédit encouragent les groupes à faible revenu à épargner et accordent de petits prêts à leurs membres.

Caisse d'épargne postale.—La Caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (S.C. 1867, chap. 10) «afin d'accroître les facilités de dépôts offertes actuellement aux petites épargnes, de faire servir à ce dessein l'institution des postes et d'assurer la garantie directe de la maison à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts». Les succursales de la Caisse d'épargne du gouvernement fédéral, caisse qui relevait du ministère des Finances, ont peu à peu fusionné avec la Caisse postale au cours d'une cinquantaine d'années; la fusion s'est achevée en mars 1929. Voici la statistique financière sommaire des années terminées le 31 mars 1964-1967.

<i>Détail</i>	<i>1964</i>	<i>1965</i>	<i>1966</i>	<i>1967</i>
	\$	\$	\$	\$
Dépôts et intérêts.....	5,422,181	4,862,529	4,542,467	4,504,183
Dépôts.....	4,813,402	4,283,950	3,995,127	3,987,952
Intérêts des dépôts.....	608,779	578,579	547,340	516,231
Retraits.....	6,697,740	6,212,491	5,773,495	5,772,450
Solde en dépôt.....	24,604,919	23,254,957	22,023,929	20,755,662

Institutions d'épargne des gouvernements provinciaux.—Des caisses d'épargne sont dirigées par l'Ontario et l'Alberta.

Ontario.—À la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 4½ p. 100 par année, calculé tous les six mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1967, le total des dépôts atteignait \$83,400,000, et le nombre de déposants, environ 90,500. La Caisse compte 21 succursales.

Alberta.—Les succursales du Trésor provincial, au nombre de 65, acceptent des dépôts d'épargne. La valeur, le 31 mars 1967, en atteignait \$99,568,548; de cette somme, \$56,793,985 étaient payables sur demande et portaient intérêt à 3½ p. 100 par année, et \$20,985,031 étaient des dépôts d'un an à cinq ans de 4 à 5½ p. 100 par année, selon le terme. En outre, il y avait des dépôts à terme de 30 jours jusqu'à 365 jours portant intérêt aux taux du marché, et dont la valeur atteignait \$21,789,532.

Banques d'épargne du Québec.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, avait, le 31 octobre 1967, un capital versé et une réserve totalisant \$17,500,000, des dépôts d'épargne de \$402,384,825 et un passif de \$436,146,451. L'actif s'élevait à \$436,146,451, dont \$116,788,742 d'obligations fédérales, provinciales, municipales, et autres.

La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, constituée par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et dotée d'une charte fédérale